

## PRESENCES TSIKANES EN FRANCE (ET DIVERS PAYS D'EUROPE) : LE TRAITEMENT POLITIQUE ET LA PERCEPTION DE L'AUTRE

Emmanuel Filhol<sup>1</sup>

**RESUME:** L'histoire des Tsiganes en Europe remonte à la fin du Moyen Âge. La très grande diversité des groupes familiaux, sous les désignations autonomes qu'ils se donnent (Manouches, Roms, Sinté, Sinti, Gitans, Gypsies, Travellers, Yéniches, Voyageurs...) ou selon les noms plus ou moins péjoratifs qu'on leur attribue (Égyptiens, Bohémiens, Romanichels, Nomades) s'accompagne d'une pluralité des façons d'être au monde et de pratiques de l'espace, entre circulations et ancrages. En dépit de leur valorisation auprès des populations médiévales et à la Renaissance, la politique qu'adoptent les pouvoirs publics à l'égard des minorités tsiganes témoigne par la suite de mesures constantes discriminatoires et persécutives. Rien d'étonnant alors si, à quelques exceptions près, la langue romani, objet d'une non reconnaissance officielle, en France notamment, s'est vue réduite à un silence. La production iconographique consacrée aux Tsiganes révèle malgré tout un mélange contradictoire d'attitudes faites d'hospitalité et d'hostilité.

**Mots-clé:** Silence ; langue gitane; traitement politique; Autre.

**RESUMO:** A história dos ciganos na Europa remonta ao final da Idade Média. A grande diversidade de grupos familiares, sob as denominações autonímicas que eles mesmos se dão (Manouches, Roms, Sinté, Sinti, Gitans, Gypsies, Travellers, Yéniches, Voyageurs...) ou segundo os nomes mais ou menos pejorativos que lhes são atribuídos (Egípcios, Boêmios, Romanichels, Nômades) vem acompanhada de uma pluralidade de modos de estar no mundo e de práticas do espaço, entre circulações e ancoragens. Apesar do seu reconhecimento entre as populações medievais e renascentistas, a política adotada pelo poder público em relação às minorias ciganas dá testemunho das constantes medidas discriminatórias e persecutórias. Portanto, não é surpreendente que, com algumas exceções, a língua Romani, sujeita a nenhum reconhecimento oficial, na França em particular, tenha sido reduzida ao silêncio. A produção iconográfica dedicada aos ciganos revela, entretanto, uma mistura contraditória de atitudes feitas de hospitalidade e de hostilidade.

**Palavras-chave:** Silenciamento; língua cigana; tratamento político ; Outro.

---

<sup>1</sup> Docteur en Sciences de l'information et de la communication (Bordeaux 3, 1987). Enseignant-chercheur honoraire à l'université Bordeaux Montaigne et ancien membre du Laboratoire des sciences, philosophie et sciences humaines et du comité scientifique de la revue «Études Tsiganes». Ses travaux de recherche portent sur l'histoire des gitans et leurs représentations.

## Préambule

Les mondes tsiganes : une réalité kaléidoscopique. Aux facettes composées de luminosités intermittentes. Pareil à un « essaim de lucioles ».

Une « science de l'Autre » comme objet pluridisciplinaire. Deux champs de savoir particulièrement appropriés : l'investigation historiographique (à travers l'étude des documents d'archives et l'histoire orale) et la linguistique de l'analyse du discours. Différents apports à ne pas négliger : domaine juridique, anthropologique, littéraire, histoire de l'art, culture savante et populaire.

Le rapport complexe entre le dire et le faire envers les minorités tsiganes sur le temps long de l'histoire européenne, des Temps modernes à la période contemporaine : une grammaire de l'hospitalité et l'hostilité, de la fascination à la haine.

L'incroyable diversité que recouvre la pertinence du terme hétéronyme générique (désignation de l'extérieur) « Tsiganes » (Zigeuner, Zingari, Cingari, Ciganos...). Non pas une entité homogénéisante, mais une polyphonie de visions plurielles du monde et d'expériences dont témoignent les sociétés dites « tsiganes » (Sinté d'Allemagne, Sinti italiens du Piémont, Gypsies et Travellers de la Grande-Bretagne, Roms d'Europe centrale, balkanique et orientale - Roms kalderash, lovara, churara - ou encore Roms russes, Yéniches allemands et suisses issus de la guerre de Trente ans, Kalé ou Gitans catalans et andalous, Ciganos du Portugal...). Qui résonne en écho à l'innombrable variété des spatialités « géo-familiales », s'étendant de la mobilité locale/régionale au déploiement de circulations mondiales. Où l'ancrage tisse des liens (socio-économiques, communicationnels, religieux) avec une trajectoire de l'espace sans cesse réinventée, lequel ancrage ne s'oppose nullement au mouvement. Même si la majorité des groupes tsiganes est sédentaire (le plus souvent, par contrainte) depuis plusieurs siècles.

### 1 La politique des pouvoirs publics à l'égard des Tsiganes

Jusqu'à la Renaissance et bien au-delà, c'est le bon accueil qui s'exprime vis-à-vis des « compagnies de Bohêmes » en France ou ailleurs. Cette attitude provient aussi bien des différents groupes sociaux urbains que de la noblesse surtout. Les raisons en sont diverses : exotisation des figures d'altérité liée à la découverte du Nouveau Monde ; attrait que suscite la femme tsigane faisant profession de « diseuse de bonne aventure » ; projection imaginaire et nostalgique d'un Orient mythique des croisades, associée pour les nobles aux Tsiganes dits également « Égyptiens », confondus à la faveur d'un phénomène d'hybridation avec des personnages « autres » (Turcs, Morisques, Musulmans, Sarrazins...) ; importance majeure accordée à la danse où excellent les jeunes bohémiennes, dont le talent est recherché à la cour, dans les châteaux et les villes ; amour des chevaux, art de vivre et liberté ; représentation iconographique dans le cadre de la tradition biblique de « Fuites en Égypte » où la Vierge elle-même apparaît en « habit de Tsigane », etc.

Mais à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, le destin de la diffuse « nation bohémienne » bascule. On assiste à une montée des comportements hostiles et, avec elle, à l'établissement rigoureux et constant de sanctions effectives. La sévérité des textes est exemplaire dans sa cohérence ; elle est générale, et pas seulement française.

Les politiques menées à l'encontre des « mesnages bohémiens » qu'adoptent notamment

en France les pouvoirs royaux comme par la suite les régimes républicains aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles se traduisent par des mesures discriminatoires et persécutives. Elles répondent au triptyque suivant : exclusion (bannissement), réclusion (emprisonnement, déportation dans les colonies - espagnoles, portugaises -, envoi aux galères, internement), inclusion (à visée normalisatrice assimilationniste).

Plusieurs étapes caractéristiques de ces discriminations et persécutions doivent être ici mentionnées :

- La Déclaration de juillet 1682 du roi Louis XIV et de Colbert rendue contre « les Bohèmes et ceux qui leur donnent retraite ».
- La grande rafle en juillet 1749 des Gitans d'Espagne.
- L'arrestation des Bohémiens du Pays basque sous le Consulat (1802).
- L'interdiction de séjour des Tsiganes (nommés « Heiden », c'est-à-dire incroyants) en Hollande dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous peine de pendaison (pancartes installées à la frontière).
- Le recensement des Bohémiens sur le territoire français en mars 1895.
- Projet d'une convention internationale établie en 1909 par la Suisse en vue de la création d'une police criminelle européenne proposée aux pays riverains (France, Italie, Allemagne, Autriche-Hongrie) pour « un assainissement profond du problème tzigane » (*einer gründlichen Sanierung des Zigeunerwesens*) afin de lutter contre la circulation transfrontalière des Tsiganes étrangers.
- La loi du 16 juillet 1912 sur la réglementation des « Nomades » qui impose le port obligatoire du carnet anthropométrique d'identité (à partir de l'âge de 13 ans) et le carnet collectif. Législation appliquée jusqu'en 1970, puis remplacée par le carnet de circulation. Le but recherché étant la sédentarisation.
- Internement des « Romanichels alsaciens-Lorrains » au cours de la Grande Guerre.
- Assignation à résidence sous la Troisième République finissante, suivie de l'internement (de 1940 à 1946) de « familles nomades » en grand nombre et majoritairement françaises, que décrète l'occupant allemand et qu'administre l'État de Vichy, pendant la Seconde Guerre mondiale.
- Persécutions et génocide des Tsiganes en Europe (pays baltes, Union Soviétique, Allemagne, Autriche, territoires du Grand Reich) par les nazis.
- Conditions effroyables infligées aux Roms de Croatie par les Ustachis (parti fasciste croate) dans le camp de Jasenovac et la région de Transnistrie (territoire devenu roumain), cédée par l'Allemagne à la Hongrie.
- Le statut des « Gens du Voyage » après 1970 : continuité d'une logique policière et administrative du contrôle et de la surveillance.

Il convient d'évoquer face à ces politiques répressives les tactiques individuelles et collectives de résistance mises en place par les groupes tsiganes : pratiques inventives qui profitent des circonstances et de l'occasion, au sens où l'entend Michel de Certeau : « *bons tours du " faible " dans l'ordre établi du " fort " , art de faire des coups dans le champ de l'autre, astuces de*

*chasseurs, mobilités manœuvrières et polymorphes, trouvailles jubilatoires, poétiques et guerrières » (cf. *L'Invention du quotidien, I, arts de faire, 1980*). Une écriture de l'oralité : lettres de protestation d'internés tsiganes envoyées aux diverses autorités durant les deux guerres mondiales. Témoignages de Manouches (groupes de Tsiganes français, d'origine alsacienne et allemande), femmes et hommes, recueillis lors de mes rencontres avec les familles.*

*Autre aspect concernant le sort des Tsiganes : celui du déni de mémoire et de ses manifestations. Une reconnaissance tardive de l'Allemagne, par la chancelière Angela Merkel (Mémorial de Berlin dédié en 2012 aux Sinti et Roma victimes du nazisme) et de la République française, sous le chef de l'État François Hollande (2016).*

## 2 Regards historiques sur la langue romani/romanès

Mon intention initiale était d'étudier la façon dont l'entrée « Bohémiens » à la lumière de sa définition/description présentée dans les dictionnaires et encyclopédies (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) donne lieu à des significations et montages idéologiques non seulement produits par les mots employés mais par la combinaison et ses variations de certaines séquences d'énoncés. Ainsi la citation d'un texte-source, tiré du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, qui raconte l'arrivée de familles tsiganes en 1427 à Paris, Porte de la Chapelle, auquel se rapporte Antoine Furetière après la proposition définitoire, en marquant néanmoins à l'égard de cette dernière une mise à distance du locuteur lexicographe (« *qui se dit de [souligné par nous] certains gueux, errants, vagabonds et libertins...* »). L'auteur se réfère à l'usage social de la définition, pour son article matrice du *Dictionnaire Universel*, paru en 1690, qui sera repris, en apparence, par les dictionnaires successifs, dans la mesure où les transformations opérées induisent une logique signifiante tout autre, quasi inversée (je reprends au sujet de la fabrique du sens en relation avec certaines constructions et variations énonciatives du dire, une idée postulée par le linguiste Michel Pêcheux).

Faute de temps, je préfère m'en tenir à l'approche des différents discours véhiculés en France, mais pas exclusivement, sur la langue tsigane, le romani/romanès.

Tout pourrait se résumer de la sorte, ou presque, à propos du paradoxe central autour duquel s'articule dans la société française le statut culturel dévolu aux minorités tsiganes : leur langue, le romani, constitue l'une des plus anciennes « langues de France », mais celle-ci n'est pas perçue comme telle et souffre aujourd'hui, au contraire, à quelques exceptions près, d'une non-reconnaissance officielle. Pour des motifs d'ordre historique et idéologique, indissociables du traitement politique adopté envers le « nomadisme », la langue tsigane (*romani čib*) a souvent été objet de suspicion, de mépris, et s'est vue réduite, puisque confinée avec ses locuteurs aux marges de l'espace social, à un silence.

« L'idiome bohémien » suscite pourtant au XVI<sup>e</sup> siècle l'intérêt d'humanistes et philologues. Comme l'atteste entre autres le vocabulaire tsigane-latin du savant français Joseph Scaliger, prolongé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par Mathurin de La Croze, érudit converti au protestantisme, à qui l'on doit un petit dictionnaire latin-tsigane de cent onze mots, qu'il recueille lors d'un séjour en Prusse, à la prison de Spandau où se trouvent détenus plusieurs Tsiganes (*Cingani*). Conjointement, à la faveur des discussions suscitées par la question des langues indo-européennes dans l'Europe cosmopolite des Lumières, et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, philologues et historiens se penchent sur le problème de l'origine des Tsiganes. Un Hongrois, Stephan Valyi, fait la connaissance de trois étudiants indiens de Malabar. Il est étonné des similitudes entre leur langue et celle des Roms hongrois. En partant de ces premiers éléments

de recherches linguistiques, l'Anglais Bryant et l'Allemand Rüdiger soutiendront la thèse de l'origine indienne du romani, de sa filiation (prestigieuse) avec le sanskrit et les langues parlées du nord-ouest de l'Inde. Peu d'années après, en 1783, Heinrich Grellmann divulgue cette thèse à un large public. Ces travaux se prolongent, dans la deuxième moitié XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de August Friedrich Pott, spécialiste des langues indo-aryennes, grâce un autre grand indianiste, l'italien (de langue allemande) Ascoli, et le philologue autrichien Miklosich, qui aboutissent à la démonstration de la filiation du bohémien avec le sanskrit et les idiomes populaires du nord de l'Inde. Relevons par ailleurs l'étude sur la grammaire tsigane publiée à Budapest en 1888 par l'archiduc Joseph de Habsbourg, *Cigány nyelotan*.

On sait qu'un renversement s'effectuera en Allemagne dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle - pays où la citoyenneté a toujours reposé sur la loi du *jus sanguinis* pur, à l'inverse de la citoyenneté française, définie en 1888 par la loi du *jus soli* (droit du sol). À savoir, l'affirmation d'une hiérarchie des races fondée sur le sang venant s'opposer lors de débats politiques à l'idée d'un héritage linguistique commun des peuples européens. Funeste rupture qui mènera l'idéologie nazie à instaurer un tri entre races dites supérieures et catégories de population qui ne méritent pas de vivre, dont les Juifs, les Tsiganes métis (*Zigeunermischlinge*), les handicapés mentaux, les homosexuels

La langue ne peut se penser indépendamment du dehors de l'organisation politique qui la traverse, en tant qu'effet inter et intradiscursif, au sein de laquelle la science se voit conviée d'apporter son soutien. C'est là, en ce domaine, dans le nouage du politique et de la science linguistique, que se joue un renversement d'attitude dont va pâtir la place accordée à la langue tsigane.

Certes, des études sur le romani et le bilinguisme des familles manouches françaises ont été entreprises durant les années 1980 par les anthropologues Jean-Luc Poueyto et Patrick Williams, ou encore l'abbé Joseph Valet, pour son travail fécond de retranscription et traduction de contes manouches, publiés en particulier dans la revue *Études Tsiganes*, créée à Paris en 1955 ; mais aussi les investigations de Paul Bataillard et de François de Vaux de Foletier, tous deux chartistes (École Nationale des Chartes) ; ainsi que le rapport majeur dû au linguiste Bernard Cerquiglini, *Les Langues de la France*, remis en avril 1999 au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication, qui n'omet pas de citer, comme langue des Tsiganes, représentée en France, « les dialectes *sinti, vlax et caló* ». Hormis ces recherches, force est de constater le caractère d'invisibilité et le refoulement que subit la langue romanès.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les matériaux qui ont été répertoriés comme trésors linguistiques entre la Révolution française et le XX<sup>e</sup> siècle : Enquête (1790, 1793-1794) de l'abbé Grégoire sur les dialectes (dits « patois »), Questionnaire de l'Académie celtique (1807, 1806-1812) - contrairement à l'ouvrage en allemand de portée encyclopédique, le *Mithridates*, édité par Adelung, puis par Vater à partir de 1806, qui comporte un répertoire de 500 langues du monde, en y incluant des versions du « Notre Père » de l'évangile selon Matthieu, où figure une version en tsigane -, Instructions du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France (1853), sous l'égide de Jean-Jacques Ampère, Histoire monumentale de la langue française (1900, 1905-1953) de Ferdinand Brunot, Atlas linguistiques de la France (1902-1923, l'imposant *Traité de folklore français contemporain* (t. 1, *Du berceau à la tombe*, 1944-1946), de l'ethnographe Arnold Van Gennep, qui ne mentionne pas une fois les Tsiganes, à travers des éléments du vocabulaire romani lié aux croyances et rites qui prévalent chez les Manouches ; les Atlas linguistiques et ethnographiques de la France par région qu'édite à partir du milieu des années 1950 le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Conseils Régionaux,

habilités à accorder des aides financières aux langues historiques des régions, rejet par l'État (le Conseil Constitutionnel) de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires rédigée en 1992, basée sur le principe de la « reconnaissance des langues régionales ou minoritaires en tant qu'expression de la richesse culturelle » et la « nécessité d'une action résolue de promotion des langues régionales ou minoritaires, afin de les sauvegarder », conservation de corpus oraux repris durant les années 1980, par le truchement d'enquêtes de chercheurs donnant lieu à des enregistrements (récits de vie, mémoire du vécu, techniques et savoir-faire, enquêtes linguistiques, entretiens divers, et, pour une moindre part, de chansons et pièces musicales traditionnelles), versés au département de l'Audiovisuel (issu de la Phonothèque nationale) de la Bibliothèque Nationale de France (BNF), avec pour corollaire le dépôt que possède le Musée de la parole et du geste à cette même BNF, soit 1400 phonogrammes sous forme de bandes magnétiques, ou encore *L'Atlas sonore* réalisé et mis en ligne en juin 2017 par plusieurs chercheurs, dont la fable d'Ésope, *La bise et le soleil*, est traduite en 126 versions différentes émanant des langues régionales de France, départements d'Outre-Mer compris, à l'exception du romani, etc.

Le bilan s'avère tout à fait explicite : aucun de ces savoirs et institutions n'accorde une quelconque existence et reconnaissance à la langue romani/romanès. À l'évidence, les langues de « ces gens-là » ne comptent pas. Seuls en France l'Institut national des Langues Orientales (L'INALCO) et la revue des *Études tsiganes* se préoccupent de la faire connaître, à la fois en l'étudiant, en accueillant la parole de ses locuteurs, et en rendant compte de l'originalité de ses variantes et usages.

### **Articulations : ce que disent les images**

Notre intervention s'achève par la projection d'un diaporama comportant une soixantaine d'images. Lesquelles s'articulent aux problématiques que nous avons tenté d'aborder. Celui-ci se divise en deux parties distinctes. Une ou certaines images du premier tableau pourrai(en)t néanmoins être superposée(s), mixée(s) avec une ou plusieurs autres images du second, formant alors des figurations inversées. De sorte que la logique sous-jacente qui œuvre dans ce dispositif relèverait davantage, avec des nuances entre les deux pôles, d'une coïncidence des opposés (*coincidentia oppositorum*).

Les composantes ici rassemblées de l'ensemble iconologique empruntent à des matérialités signifiantes diverses : tableaux, tapisserie, dessins, presse, archives, textes, photographies, spectacles, objets de la vie quotidienne, etc. Qu'elles connotent des stéréotypes négatifs ou positifs, ces images sont porteuses de significations multiples, qui permettent de mieux connaître (et déconstruire les fictions impensées) ce qu'il en est du vrai et du réel, le « vréal » de la présence tsigane en France/Europe. Entre autres, que ces minorités désignent une réalité historique et socio-culturelle (ancienne) de la société française, de son imaginaire collectif. Autre façon de penser que les « gens du voyage » font partie intégrante de notre histoire, passée et présente, qu'ils sont une part d'altérité de nous-mêmes, celle au travers de laquelle se donne à voir et à comprendre la richesse autant que la violence et la cruauté du monde dont ils furent l'objet - sa beauté/son inhumanité - et la variété des êtres humains. Il importe donc que la place des Tsiganes soit préservée et valorisée comme un bien précieux, inhérent aux communautés nationales, en tant qu'appartenance politique, civique, sociale, symbolique à celles-ci, mais aussi spécifique de chacun des pays européens.

## Pistes de lecture

ASSEO, H. Le principe de circulation et l'échec de la mythologie transeuropéenne. *Revue de Synthèse*, t. 123, *Circulation et cosmopolitisme en Europe*, 2002, pp. 86-110.

ASSEO, H. *Les Tsiganes. Une destinée européenne*. Paris : Gallimard, « Découvertes », 1993.

DE CERTEAU, M. ; JULIARD, D. ; REVEL, J. *Une politique de la langue*. Paris : Gallimard, 1975.

DE CERTEAU, M. *L'Invention du quotidien, I, arts de faire [1980]*. Paris: Gallimard, « Folio Essais », 1992.

FURETIERE, A. *Dictionnaire français, contenant les mots et les choses...* 2 vol., Genève : chez Jean Herman Wderhold ; rééd., Genève : Slatkine Reprints, 1994.

FILHOL, E. A percepção da língua cigana na França, Tradução: Eni Puccinelli Orlandi, *Linguas. Instrumentos Lingüísticos*, Julho-Dezembro 2007, n° 20, pp. 57-68.

FILHOL, E.; HUBERT, M-C. *Les Tsiganes en France. Un sort à part. 1939-1946*, Préface par Henriette Asséo. Paris: Perrin, 2009.

FILHOL, E. *Le Contrôle des Tsiganes en France, 1912-1969*. Paris: Karthala, 2013.

FRAZER, A. *The Gypsies*. Oxford UK & Cambridge USA: Blackwell, 1992.

PECHEUX, M. *L'Inquiétude du Discours*. Textes de Michel Pêcheux, choisis et présentés par Denise Maldinier, Paris: Éditions des Cendres, 1990.

SUTRE, A. *Géopolitique des Tsiganes. Des façons d'être au monde entre circulations et ancrages*. Paris: Le Cavalier Bleu, 2021.

VALET, J. *Contes Manouches*. Clermont-Ferrand: chez l'auteur, 1988.

DE FOLETIER, F de V. *Les Tsiganes dans l'Ancienne France*. Paris: Société d'Édition Géographique et Touristique, 1962.

WILLIAMS, P. *Nous, on en parle pas. Les vivants et les morts chez les Manouches*. Paris: Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1993.

WILLIAMS, P. Langue tsigane. Le jeu romanes. *Études Tsiganes*, nouvelle série, n° 16, 2003, *Langue et culture/1 : pratiques langagières*, pp. 11-41.

WILLIAMS, P. Langue tsigane : romani/romanes. In: CERQUIGLINI, B. *Les langues de France*. Textes rassemblés par M. Alessio et J. Sibille. Publié avec le concours du ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Paris: Presses universitaires de France, 2003, pp. 243-248.

ZIMMERMANN, M. *Rassenutopie und Genozid : Die nationalsozialistische « Lösung der Zigeunerfrage »*. Hamburg: Christians, 1996.